FICHE MÉTIER

version du 06/11/2026

Ferblantier-zingueur (H/F)

Hottes, cheminées, gaines de ventilation, girouettes ou encore gargouilles : nombreux sont les éléments en tôle qui interviennent dans les constructions.

Si les confectionner t'intéresse et qu'il te plairait de travailler la tôle, le métier de ferblantier-zingueur s'offre à toi.

En tant que ferblantier-zingueur, tu utiliseras des tôles en acier, en cuivre, en laiton, en zinc, en plomb, en aluminium, en acier inoxydable ou encore en matières synthétiques. Grâce à elles, tu fabriqueras notamment des récipients, des gouttières, des tuyaux de descente, des couvertures métalliques et des revêtements de façades de tous genres.

Dans le travail moderne des façades, tu utiliseras aussi des éléments préfabriqués industriellement, que tu n'auras par la suite qu'à monter.

La partie la plus importante de ton travail consistera cependant essentiellement en la fabrication manuelle d'éléments individuels. En effet, les conditions données par les genres de construction différents excluent une fabrication industrielle des éléments. Il conviendra donc que tu élabores des projets et que tu découpes des tôles suivant des dessins et des plans ; ensuite, tu plieras, replieras, borderas, agraferas, braseras, martèleras et tendras la tôle afin de créer des éléments que tu assortiras avant de les poser sur chantiers.

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Couvrir, entretenir et réparer des toitures, des tours et des pignons ;
- Exécuter des travaux de revêtement de façades et de cheminées ;
- Appliquer des procédés de préservation du bois contre les altérations en rapport avec des travaux de couverture

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Ferblantier-zingueur (H/F)

- Poser des lucarnes de tous genres, des coupoles, des lanternons préfabriqués, des crochets d'échelles avec plaques en zinc, des noquets et des noues, des bandes de rives et des solins préfabriqués, des barrières de neige, des tuyaux d'aération de toitures, des raccords pour mâts d'antennes, des dispositifs pour poses de passerelles ;
- Monter des éléments de paratonnerre ;
- Ramoner des cheminées ;
- Construire et réparer des cheminées en maçonnerie hors toitures ;
- Réaliser la réfection de sous-toitures et la réparation de charpentes et de soubassements de couvertures ;
- Exécuter des travaux d'isolation de toitures ;
- Couvrir et isoler par chapes asphalteuses coulées ;
- Isoler des terrasses de tous genres ;
- Isoler des constructions contre l'eau souterraine et les eaux sous pression ;
- Monter des échafaudages ;
- Fabriquer et poser des tôles de tous genres, ainsi que des feuilles en matière plastique ;
- Confectionner, mettre en place et réparer de chéneaux, des tuyaux de descente d'eau de pluie, des cuvettes, des gouttières, des noues, des solins, des bandes de rives, des faîtages, des arêtiers, des raccords aux antennes et aux tuyaux d'aération ;
- Couvrir des toitures au moyen de tôles et de plaques ondulées en fibres-ciment ;
- Réaliser le revêtement de pignons et de cheminées par l'emploi de tous les matériaux usuels ;
- Poser des hublots et des lanternons et monter des éléments de paratonnerre ;
- Projeter et fabriquer des objets d'ornementation et d'artisanat d'art en tôle de tous genres et en matière synthétique ;
- Confectionner des objets en tôle pour le ménage, le commerce et l'industrie ;
- Construire des tuyaux et des gaines en tôle pour tous usages ;
- Confectionner des emballages et des enveloppes pour tuyaux et réservoirs en tôle ;
- Fixer en altitude des installations solaires de tous genres ;
- Projeter et exécuter des ouvrages de génie civil de tous genres, dans des matériaux en bois ;
- Projeter et exécuter des constructions pour toitures, planchers et plafonds de tous genres ;
- Construire des parois en grume, en colombage, en charpente, en ossature ou en panneaux ;
- Construire des entablements, des lattis et des voligeages pour toitures ;
- Réaliser des revêtements de pignons et de façades ;
- Construire des échafaudages de tribunes, de tours et de châssis en bois ;
- Construire des cloisons, des clôtures et des barrages en planches et en lattes ;
- Construire des escaliers et des rampes d'escaliers en bois et en éléments préfabriqués ;
- Construire des faux plafonds, des planchers et des plinthes ;
- Construire des portes cochères en bois de charpente ;
- Appliquer des procédés de préservation du bois contre les altérations et de protection contre le feu ;
- Poser des matériaux d'isolation en relation avec les travaux de charpentier ;

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Ferblantier-zingueur (H/F)

- Couvrir des toitures en tuiles en relation avec des travaux de charpente ;
- Nettoyer et traiter des toitures par des peintures de protection ;
- Monter des coupoles et des lucarnes de tous genres ;
- Monter des gouttières, des tuyaux de descente, des tuyaux d'aération et des installations analogues en matière synthétique

QUALITÉS ET PROFIL

- Être habile de tes mains ;
- Être imaginatif relativement à l'aménagement de l'espace ;
- Ne pas être sensible aux influences atmosphériques

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle).

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Ferblantier-zingueur (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 992.24)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2024

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 992.24)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	
Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	1102.78 €
Après projet intégré intermédiaire:	1654.06 €

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu